

SEJOURS EN CLASSES DE DECOUVERTE EFFECTUES

Elèves des établissements d'enseignement public ou privé sous contrat (maternelles, primaires, collèges)

La participation financière du Département est de 8 € par jour et par enfant, séjours compris entre 4 et 15 jours

NOM DE L'ETABLISSEMENT HEBERGEUR :

	ETABLISSEMENT SCOLAIRE	VILLE	Privé sous contrat ou public	Classe	Primaire ou secondaire	Date du séjour du...au ...	Durée du séjour (A)	Nombre d'enfants (B)	Nombre de journées enfants (C)=(A)x(B)	TOTAL Participation Conseil départemental (C) x 8 €
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
							Total			

Conseil départemental des Alpes-Maritimes

DEJS / SAJ

B.P. 3007

06201 NICE CEDEX 3

Tél : 04 97 18 66 82

Date :

Signature :

Cachet :